

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33

Télécopie : 03 88 74 35 37

✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Véronique MASSFELDER, excusée,
- M. Roger MOSSER, excusé.

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

13

ORDRE DU JOUR

1. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 03/06/2010
2. Droits de photocopie
3. Travaux de voirie
4. Cession gratuite de terrain
5. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour de la présente séance :

5. Aménagement entrée école : choix du maître d'œuvre
6. COCOBEN : demande de prise de la compétence « financement des contributions au SDIS »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03/06/2010

Le procès-verbal de la séance du 03/06/2010 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

2. DROITS DE PHOTOCOPIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2010, le tarif des photocopies :

	Noir et blanc	Couleur
A4 simple	0,15 €	0,30 €
A4 recto/verso	0,30 €	0,60 €
A3 simple	0,30 €	0,60 €
A3 recto/verso	0,60 €	1,20 €

Il est décidé, en outre, d'accorder la gratuité des photocopies aux associations du village.

3. TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre du contrat de territoire, la commune avait prévu de réaliser l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la rue Finckwiller ainsi que la rue de la Forêt sur une profondeur de 40 mètres.

Toutefois, après établissement du levé topographique de la rue de la Forêt, il s'avère que la moitié de cette rue n'appartient pas à la commune et qu'il convient au préalable de contacter chaque propriétaire pour acquérir gratuitement les parcelles nécessaires à la réalisation de la voie. Vu l'ampleur du travail que cela représente, le conseil municipal préfère abandonner ce projet pour cette année et décide de le réinscrire au budget primitif de 2011.

De plus, suite à l'ouverture des plis pour l'appel d'offres de la rue Finckwiller, il s'avère que l'estimation des travaux était supérieure au montant des offres réceptionnées et Monsieur le Maire propose, afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention du Conseil Général, d'effectuer l'aménagement de la rue du Stade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire ces travaux au programme des travaux 2010 et autorise Monsieur le Maire à faire réaliser le levé topographique de la rue du Stade par le cabinet de géomètres Seyfried-Simler de Benfeld.

4. CESSIION GRATUITE DE TERRAIN

Les aménagements de voirie prévus au budget primitif 2010 nécessitent des cessions de parcelles de la part de certains riverains, ainsi :

❖ **Pour la rue Finckwiller :**

- La parcelle cadastrée section C n° 59 pour une surface de 143 m2 appartenant à M. et Mme Michel GUILLOU, demeurant 41, rue Finkwiller à Rossfeld

❖ **Pour la rue de la Forêt :**

- La parcelle cadastrée section D n° 265 pour une surface de 12 m2 appartenant à Mme Marie-Elisabeth KUHN, demeurant 108, rue des Jardins à Rossfeld
- La parcelle cadastrée section A n° 927/135 pour une surface de 15 m2 appartenant à M. Philippe BOESCH, demeurant 107, rue des Jardins à Rossfeld,
- La parcelle cadastrée section A n° 1114/136, pour une surface de 19 m2 appartenant à M. Philippe BOESCH, demeurant 107, rue des Jardins à Rossfeld,
- La parcelle cadastrée section A n° 1112/137 pour une surface de 65 m2 appartenant à M. Philippe BOESCH, demeurant 107, rue des Jardins à Rossfeld,
- La parcelle cadastrée section A n° 1084/140 pour une surface de 15 m2 appartenant à M. et Mme Yves SCHWEIN, demeurant 9a, rue des Lilas à Bindernheim,
- La parcelle cadastrée section A n° 1082/141 pour une surface de 18 m2 appartenant à M. et Mme Yves SCHWEIN, demeurant 9a, rue des Lilas à Bindernheim,
- La parcelle cadastrée section A n° 940/114 pour une surface de 36 m2 appartenant à M. Pascal HURSTEL, demeurant 4, rue de la Forêt à Rossfeld,
- La parcelle cadastrée section A n° 1074/113 pour une surface de 22 m2 appartenant à M. Pascal HURSTEL, demeurant 4, rue de la Forêt à Rossfeld.

La surface de ces parcelles est susceptible de varier après relevé d'arpentage définitif.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire :

- ✓ à acquérir l'ensemble de ces parcelles à l'euro symbolique,
- ✓ à demander le procès-verbal d'arpentage définitif au Cabinet de Géomètres Seyfried-Simler de Benfeld,
- ✓ à faire établir les actes notariés par Me Eric RICOU, notaire à Benfeld,
- ✓ à signer tout document y afférent.

5. AMENAGEMENT ENTREE ECOLE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée de l'école au cabinet d'architecte Chittier à Benfeld pour un montant de 1 000 € HT.

6. COCOBEN : DEMANDE DE LA PRISE DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DES CONTRIBUTIONS AU SDIS »

Monsieur le Maire expose que la compétence « *Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)* » a été transférée à la Cocoben. *Dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le contingent incendie SDIS* ».

Cependant, il s'avère que la Cocoben prend également en charge les contributions de transfert en plus du contingent incendie.

Le président du SDIS a fait part d'une demande d'intégration de ce financement dans les statuts de la Cocoben. C'est pourquoi, il convient d'amender le libellé de la compétence comme suit :

« Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le contingent incendie SDIS **et les contributions de transfert de toutes les communes membres** ».

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU la notification de la délibération portant demande de cette modification de la compétence par la Communauté de communes de Benfeld et environs en date du 1^{er} juillet 2010,

AUTORISE la modification des statuts selon la rédaction suivante : « Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : dans le cadre des dispositions réglementaires, la communauté de communes finance le conformément aux modalités prévues à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales à compter du 01/01/2010.

7. DIVERS

Information : Monsieur Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que le garde forestier l'a prévenu que le locataire du lot de chasse n° 2 qui avait sollicité la commune pour l'aménagement de couverts pour gibier, et qui avait été autorisé à couper des noisetiers et autres tiges sans grande valeur dans les parcelles 10, 20 et 26, a abattu des chênes d'une vingtaine d'années qui avaient été replantés et entretenus depuis aux frais de la commune. Le conseil municipal, considérant que ces faits sont intolérables, décide de faire un courrier au locataire de chasse en lui signifiant le refus de réaliser des parcelles cynégétiques à l'avenir et charge Monsieur le Maire de solliciter un don pour le CCAS en dédommagement de ces coupes.

Urbanisme : le conseil municipal est avisé des dépôts en mairie des demandes suivantes :

- demande de permis modificatif déposé par M. Eric WACH pour l'adjonction d'une lucarne sur le toit de sa terrasse, 4, rue Finckwiller,
- demande de permis de construire déposée par M. et Mme Frédéric LOSE pour la construction d'une maison individuelle, lotissement Kreuzel, 7, allée des Orchidées, section O4 n° 192/138
- déclaration préalable déposée par le cabinet de géomètres Seyfried-Simler pour la création de 2 terrains à bâtir, sur la propriété de M. Joseph HURSTEL, section B n° 1049/67,
- déclaration préalable déposée par M. Gilles CONTRANT pour l'extension du sous-sol par la création d'un local « cave-rangement » au 24, rue de Witternheim.

Plan de désherbage : Monsieur Jean-Marie GRUNERT propose d'organiser une réunion de travail à la rentrée et propose d'y associer les ouvriers communaux.

Clôture de la séance à 21h30.